

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 30 Juillet 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice: 111

Quorum exigé : 37 Membres présents : 88

Pouvoirs: 11

Membres votants: 99

Date de la convocation : 24/07/2020

L'an deux mil vingt et le jeudi trente juillet à 14h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au gymnase communal de Menneval sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Etaient présents: Monsieur AGASSE Francis, Monsieur ANTHIERENS André, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSE Christian, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame HEULARD Marine, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur BAUDUIN Pierre, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur FEDERICI Michel, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur MARESCAL Mathieu, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PEREIRA Mickaël, Madame PERRET Nathalie, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Madame VATINEL Martine, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume

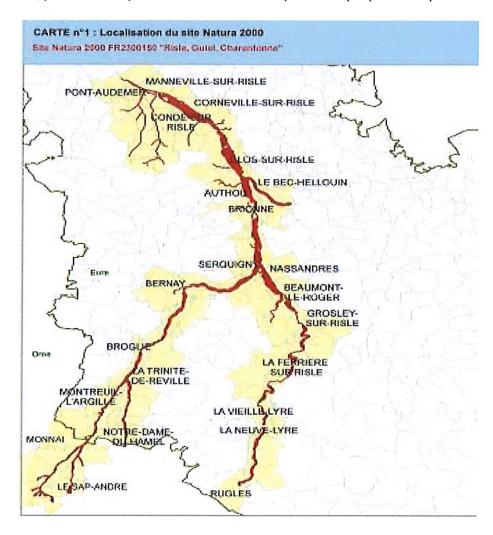
Etaient absents/excusés: Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GROULT Daniel, Madame GUEDON Sonia, Madame LECLERC Marie-Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur THIBAULT-BELET Patrick, Monsieur THOUIN Michel, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste,

Pouvoirs: Monsieur AUGER Michel pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame CAMUS Danielle pouvoir à Monsieur LECOQ Didier, Monsieur COURTOUX Thomas pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur LERAT Sébastien pouvoir à Monsieur LAVRIL Didier, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur LHOMME Patrick pouvoir à Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur MATHIERE Philippe pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich pouvoir à Madame BRANLOT Valérie

<u>Délibération n° 113/2020</u> : Site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne » - représentation au comité de pilotage par un titulaire et un suppléant.

Le site Natura 2000 FR2300150 "Risle, Guiel, Charentonne" a été désigné le 12/12/2008 comme site d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitats, Faune, Flore de 1992, puis en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) par l'arrêté ministériel du 29/08/2012.

Il est localisé sur les cours d'eau de la Risle, de la Charentonne, du Guiel et de leurs affluents et correspondent aux vallées alluviales de ces rivières. Il est totalement inclus sur le territoire du bassin versant Risle - Charentonne qui fait l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion, des Eaux (SAGE). Ces vallées, riches en zones humides, possèdent un patrimoine naturel remarquable unique pour le département de l'Eure.



Validé en 2009, le document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne » a été élaboré sous le pilotage du Département de l'Eure, qui en a assuré l'animation jusqu'au 31 décembre 2019. Suite au désengagement du Conseil Départemental de l'Eure afin de recentrer son action sur la politique des espaces naturels sensibles, et sur sollicitation des services de l'Etat, le Conseil communautaire a accepté, le 12 septembre 2019, de proposer la candidature de l'Intercom Bernay Terres de Normandie à l'animation du site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne ».

La candidature a donc été présentée lors du COPIL (Comité de Pilotage) Natura 2000 qui s'est tenu le vendredi 11 octobre 2019 à Bernay. A l'issu des votes, la candidature de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a été approuvée, et le portage de l'animation lui a été confiée. Lors de ce même COPIL, M. Lionel PREVOST a été réélu Président du COPIL.

Suite aux élections municipales, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Risle Guiel Charentonne ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE:

Considérant le portage de l'animation du site Natura 2000 « Risle, Guiel, Charentonne » par l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **DECIDE**, à l'unanimité, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations qui ne le requièrent pas obligatoirement ;
- ✓ **DESIGNE**, après qu'ils se soient portés candidats, pour siéger au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Risle Guiel Charentonne », pour la durée du mandat en cours, les membres (2) de l'assemblée suivants :

Titulaire:

Suppléant:

✓ Monsieur GRAVELLE Nicolas

✓ Monsieur WIENER Guillaume

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
88	11	99	0	99	0	99

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,

Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20200730-113_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/08/2020 Affichage : 06/08/2020